

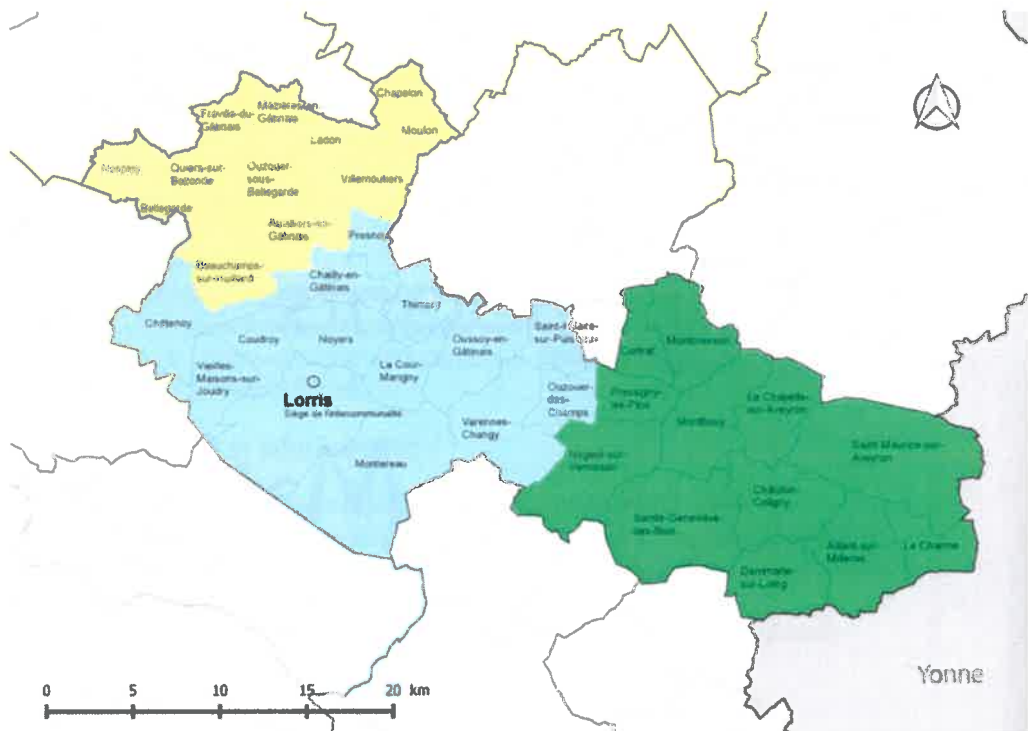
Relais

Assistants

Maternels



Communauté de Communes
Canaux et Forêts en Gâtinais



Nos animateurs vous accueillent au sein du relais dont dépend votre commune.



Relais Parents Assistants Maternels - pôle Bellegarde

4 avenue de la quiétude 45270 Bellegarde

Tél : 02 38 90 48 21 / Mail : ram@cc-bellegardois.fr

Site internet : www.cc-bellegardois.fr

Horaires du relais* :

Lundi et jeudi de 14h à 17h

Mardi de 14h à 18h30

Vendredi de 14h à 16h30

* Entretien individuels en soirée ou sur la coupure du déjeuner sur RDV



Relais Parents Assistants Maternels – Pôle Lorris

146 rue de érables – 45260 Lorris

Tél : 02 38 92 64 11 ou 06 29 75 80 96 / Mail : c.honde@comcomlorris.fr

Site internet : www.comcomlorris.fr

Horaires du relais :

Sur rendez-vous : Mardi : 13h15 à 17h

Jeudi : 12h à 12h30 –et de 16 à 17h30

Permanences : Lundi 13h15 à 17h30

Mercredi 14h à 16h

Jeudi 14h à 15h30

Vendredi 9h à 12h30



Relais Parents Assistants Maternels - Pôle Châtillon-Coligny

8 chemin de la Messe – Chatillon Coligny

Tél : 02 38 93 44 27 ou 06 08 09 28 21 / Mail : ram.chat.coligny@orange.fr

Horaires du relais * :

Lundi et jeudis de 14h00 à 17h30

Mardi de 14h00 à 17h30

Vendredi de 9h30 à 12h00

Vendredi de 14h à 16h sur Nogent

} Sur Chatillon Coligny

En cas d'absence prolongée de l'animatrice de votre secteur, merci de vous orienter vers l'un des deux autres relais.

Les Relais Parents Assistants Maternels

Pour les assistants maternels :

- Des informations sur les démarches d'agrément, sur la rémunération et sur la formation.
- Une écoute et un accompagnement dans l'exercice de votre pratique professionnelle.
- Des enseignements sur vos droits et devoirs en tant qu'employés.
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels
- De la documentation spécifique sur l'accueil du jeune enfant ainsi que des réunions thématiques

Pour les parents et futurs parents :

- Des informations lors de la recherche d'un mode de garde.
- La liste des coordonnées des assistants maternels agréés du territoire
- Des informations sur les démarches administratives liées à l'embauche d'un assistant maternel.
- Des renseignements sur vos droits et devoirs en tant qu'employeur
- Un lieu d'écoute et d'échanges.

Pour les enfants accueillis chez l'assistant maternel :

- Un lieu de socialisation.
- Des animations : ateliers d'éveil, motricité...
- Un accueil par une professionnelle de la petite enfance disposant de matériel éducatif adapté.

Pour les Gardes d'enfants à domicile :

Vous gardez des enfants au domicile des parents ?

- Nous vous invitons à participer aux temps d'animation des relais, aux jeux libres sur place et aux événements festifs.
- Nous pouvons vous apporter écoute et soutien.

Le relais est issu d'un partenariat financier et technique entre la communauté de Communes, la CAF, la MSA, le Conseil départemental

